Â

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a exprimÃ© vendredi sa prÃ©occupation concernant la dÃ©cision du ministÃ¨re de l'intÃ©rieur de la Malaisie d'interdire la coalition COMANGO, qui est constituÃ©e de 54 organisations de la sociÃ©tÃ© civile, au motif que cette coalition serait contraire Ã la religion islamique.

Â

Selon le porte-parole du HCDH, Rupert Colville, la coalition COMANGO a rendu des rapports lors des examens pÃ©riodiques universels (EPU) de 2009 et de 2013 concernant la Malaisie. L'Examen pÃ©riodique universel est un mÃ©canisme instaurÃ© en 2006 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il permet d'Ã©valuer pÃ©riodiquement la situation des droits de l'homme de tous les Etats membres des Nations Unies.

Depuis le second cycle de l'EPU, qui a eu lieu le 24 octobre 2013, la COMANGO aurait subi des harcÃ¨lements et reÃ§u des menaces de la part d'entitÃ©s gouvernementales et non-gouvernementales. La coalition a Ã©tÃ© accusÃ©e d'avoir attaquÃ© l'islam et rÃ©pandu des croyances non-islamiques.

Â« Nous sommes prÃ©occupÃ©s par ce qui semblerait Ãªtre des actes de reprÃ©sailles contre la COMANGO suite Ã participation de celle-ci aux mÃ©canismes internationaux des droits de l'homme, et en particulier l'EPU Â», a dÃ©clarÃ© M. Colville lors d'un point de presse Ã GenÃ¨ve.

Le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de l'ONU, Ban Ki-moon, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et la Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, ont de faÃ§on rÃ©currente appelÃ© Ã la protection des individus et membres de groupes qui travaillent avec les Nations Unies, ses reprÃ©sentants et ses mÃ©canismes dans le domaine des droits de l'homme afin d'Ã©viter intimidations et reprÃ©sailles.

Â« Nous appelons le gouvernement de la Malaisie Ã amender sa loi de 1966 sur les organisations de la sociÃ©tÃ© civile, afin d'Ã©largir l'espace de libertÃ© des militants et organisations des droits de l'homme, afin d'assurer qu'ils puissent mener leurs activitÃ©s lÃ©gitimes sans crainte d'intimidation ou de harcÃ¨lement Â», a dit le porte-parole.